

5 militaires condamnés par le Conseil de guerre

Le Conseil de guerre de la garnison du Sud-Kivu, présidé par le major Nkongolo, avait siégé à Uvira en matière répressive le 8 février dernier.

De 6 dossiers fixés pour cette audience-là, il a pu prononcer son verdict sur 5 seulement pour lesquels il s'est déclaré compétent. Tandis que pour le dernier qui a trait au vol d'une arme de guerre et de munitions par deux civils domiciliés à Baraka, il l'a laissé à l'appréciation du Tribunal de grande instance à Uvira.

Les commandos mettent à feu trois villages

Profitant d'un relâchement dans la discipline et l'encadrement de leur compagnie par leur chef, deux "bérêts verts", Mambunga Fataki (24 ans) et Mazo Mageli (18 ans) quittent leur caserne de Luberizi le 26 janvier 1985. Ils assiègent le village de Kibilizi et se livrent à un pillage systématique tout en molestant les pauvres paysans. Ces derniers parviendront à les maîtriser dans leur élan effréné de perturber la paix sociale dans leur village.

Mécontents de voir leurs compagnons d'armes Mambunga et Mazo ligotés et blessés grièvement, les autres membres de cette compagnie se vengeront sur les populations de Kibilizi, Rwenena I et Rusura. Et cela, toujours en l'absence de leur chef, le Lt Mambu. Bilan de cette expédition punitive: 21 maisons d'habitation mis à feu impitoyablement, 3 vaches abattues et plusieurs paysans torturés!

Saisi des incidents graves qui venaient de perturber l'ordre public, la justice militaire arrêta les "codos" Mambunga et Mazo ainsi que leur commandant de compagnie, le Lt Mambu pour violation manifeste des consignes.

Le prévenu Mambu plaide non coupable, tandis que ses "enfants terribles" se reconnaissent auteurs des faits graves leur reprochés. Dans un réquisitoire sévère, le ministère public avait établi les faits contre les 3 prévenus et requis: 10 ans des travaux forcés et dégradation pure et simple.

Après délibérations, le Conseil de guerre a condamné le sous-lieutenant Mambu à 3 ans des travaux forcés et au paiement de 100 Z. de frais d'instance dans les 30 jours. Tandis que ses deux hommes de troupes écoperont chacun de 10 ans des travaux forcés et perdront tous leur grade de soldats de 1ère classe. Ils sont en outre sommés de payer 100 zaïres de frais d'instance dans le même délai que leur chef.

L'adjutant Mbikayi tremble devant le conseil

Un certain lundi le 7 janvier, l'adjutant de 1ère classe Mbikayi Kayembe s'en prend au citoyen Swedy Lukembe, directeur de l'Aneza/Sud-Kivu.

Motif: un simple et anodin cas de siège. En effet, Swedy avait occupé le premier le siège arrière du taxi "R12" n° 099U.

Trop imbu de sa qualité d'OPJ, Mbikayi s'estimera outragé par Swedy puisque ce dernier se décide de ne plus faire route avec lui et à bord de la même voiture.

Se comportant comme un rustre, Mbikayi arrête Swedy et le conduit au cachot de l'E.M. du bataillon territorial. Malgré la présence de l'autorité sur le lieu, Mbikayi roue d'abord des coups sa victime et ensuite ordonne aux gendarmes de lui administrer 30 coups de matraque en présence d'autres prévenus du cachot. Swedy n'aura son salut que grâce à l'intervention personnelle du Lt-colonel Biasalu, commandant de la garnison du Sud-Kivu.

Appuyé par le ministère public, Swedy devait relater les circonstances de sa mésaventure qui se transforma en une arrestation arbitraire et par des coups volontaires!

Dans sa défense, Mbikayi se ridiculisa en affirmant que c'est Swedy qui l'avait provoqué en l'injuriant publiquement à Mulonge!

Après avoir entendu toutes les parties, le Conseil de guerre l'a condamné à 5 ans de SPP, au paiement de 500 zaïres d'amende et 100 zaïres de frais d'instance ainsi que la restitution des effets extorqués au préjudice

du notable Buleri et des citoyens Mulambi, Mulero et Safari, tous domiciliés à Runingu. Puisque l'adjutant Mbikayi avait fait amende honorable devant Swedy, le Conseil de guerre le condamne à 3 mois de SPP, au paiement de 100 zaïres de frais d'instance et de 1 zaïre symbolique des D.I. à la partie civile.

Le sergent Kimina, voleur des canards

Le ministère public fera encore sienne la cause des paysans de Runingu. Ces derniers furent victimes d'actes d'extorsion perpétrés à leur préjudice par le sergent Kimina Mbukani, gendarme en poste de Kiliba.

Dans la nuit du 3 au 4 janvier, Kimina abandonne son poste pour piller à Runingu.

Kimina qui est fort connu de tout le monde finira par être dénoncé par ses victimes. Ces derniers trouveront chez lui leurs effets et volailles (4 canards) volés! Kimina a ensuite été dégradé.

par Musemi Kilondo

Le syndicat d'initiative de Kaziba à l'oeuvre

Tout pour le développement communautaire rural

de dépenses, soit un solde de 28.424,67 zaïres.

Les recettes provenant pour une majeure part des cotisations des membres (à raison de 10 Z. par tête et par mois) ont été renforcées par un don d'encouragement de la Région. Ce qui a permis au SIKA de réaliser nombre de projets entrant dans le cadre du développement communautaire rural. On peut citer parmi ces projets l'achat du matériel de cantonnement pour la réfection de l'escarpement de Nanfunze, l'affiliation à la SODE-RZA (Société de développement rural du Zaïre) ainsi que l'assistance aux éprouvés et aux autres membres nécessiteux.

L'assistance a appris avec satisfaction que la route Nyangezi-Kaziba en cours d'entretien est en bon état, que bon nombre de membres ont bénéficié d'une aide du syndicat et que le comité se décarcasse en étu-

des et contacts pour entamer et réaliser d'autres actions d'envie dans le domaine de l'éducation sanitaire, de l'adduction d'eau, de la pisciculture, de l'élevage et surtout de l'électrification.

Déjà, sous l'impulsion du président du comité, un camion de 12 tonnes sera acquis, la culture de la pomme de terre fait ses preuves tandis que l'éducation sanitaire évolue positivement dans les 15 groupements de Kaziba. Et ce, en application des résolutions des Journées sanitaires de Lwiro et de Kaziba. Des maisons en matériaux durables et semi-durables y poussent comme des champignons, en même temps que les installations sanitaires et les sources d'eau potable.

DES PERSPECTIVES POUR 1985

Pour l'année 1985, l'horizon reste prometteur mais repose sur le sérieux et la détermination des membres. Pour arriver à drainer

les marais en vue de récupérer des terres arables, pour arriver à aménager davantage des sources d'eau et arriver à fournir du courant à Kaziba, les membres ont été sensibilisés pour verser régulièrement leurs cotisations.

Une organisation bien pensée fait que les bases du SIKA né il y a dix ans déjà, se solidifient progressivement. En effet, tandis que la commission des commerçants s'occupe de la route, celle des intellectuels confectonne les statuts et celle du développement écrit et collabore avec des organismes comme SODE-RZA, CECI, B.I.T., etc.

UN EXEMPLE A SUIVRE

C'est après ces données qu'à l'unanimité tous les ressortissants de Burhinyi, Luhwinja, Kaziba et Nyangezi dont les délégués respectifs ont réaffirmé leur foi au SIKA, se sont mis à table autour de leur Mwami.

Lequel, auparavant, dans une adresse très brève mais profonde, les avait invités à l'action concrète pour assurer rapidement et efficacement le développement de Kaziba.

Une motion de soutien, de fidélité, et d'engagement a enfin été adressée au Président-fondateur du MPR, Président de la République. Souhaitant bonheur et prospérité à la famille présidentielle, les membres ont ainsi juré de mettre tout en oeuvre en vue de promouvoir la vie sociale de la population de Kaziba et du Kivu, en application du programme prôné par le Guide pour son septennat en cours.

Notons que cette manifestation était rehaussée de la présence du président régional de l'Eglise du Christ au Zaïre et de toute la crème commerciale originaire de Kaziba, notamment les citoyens KABOYI MUBANZA, CIGASHAMWA CANGA-BOBA, MUJANGA, NAMANGO, etc.

Kajangu Mususu.-